

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/08

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 9

Votants : 9

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le VINGT-CINQ MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 18/03/2024

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANÇOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole

Secrétaire : Hervé ALIX

Délibération publiée le 26/03/2024

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente à son Conseil les recettes et les dépenses proposées en fonctionnement et en investissement pour le budget de la commune pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'**APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE** qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	585 338,68	585 338,68
Investissement	468 096,88	468 096,88
Total	1 053 435,56	1 053 435,56

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à **effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre** d'une même section quand nécessaire, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5%** des dépenses réelles de chaque section.

Fait à JARNOSSE, le 25 mars 2024

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Hervé ALIX

